

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 14 novembre 2017**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 novembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY.

**Absent :** Frédéric NAVARRE

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

18h35 début du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au conseil Madame Bénédicte MERLIER, la prochaine secrétaire de Mairie qui est venue assister au conseil municipal pour la première fois. Elle prendra son poste le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Ordre du jour :****Participation employeur (mutuelle et maintien de salaire) :**

Contrat MNT (Mutuelle nationale territoriale) : La dernière délibération date du 18 février 2014. En raison des nouveaux grades, de l'arrivée et du départ d'agents, Il faut faire une actualisation. :

- Augmentation de la participation mensuelle de la commune au maintien de salaire des agents en cas d'arrêt maladie. Le conseil décide, à l'unanimité, de conserver les mêmes barèmes.
- Participation à la protection sociale des agents communaux. La dernière délibération date du 4 décembre 2012. Il s'agit de la participation de la commune à la mutuelle individuelle des agents. Depuis 2012, la commune y consacre 20€ par agent et par mois. Les tarifs des mutuelles ayant augmentés, le conseil, à l'unanimité décide d'accorder 25€ par mois.

**RIFSEEP :**

(Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Une réunion de commission s'est tenue la semaine précédente, réunissant, le Maire, ses quatre adjoints, Mme Nadège DELPECH et M. Jean-Pierre DURET. Cette commission a fixé les plafonds de primes mensuelles par agent et a attribué un CIA (complément indemnitaire annuel) qui constitue une bonification en fonction de la manière de servir de l'agent. Il a ainsi été accordé :

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : Bonification de 300€ net ;
- Agent de maîtrise : Bonification de 900 € net ;
- Adjoint administratif : Bonification de 500 € net ;
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : pas de bonification.

Le conseil, à l'unanimité, valide le travail proposé par la commission.

**Bilan financier :**

Il s'agit d'un point d'étape avant la fin de l'année. Il ne restera qu'une grosse facture, celle des travaux du cimetière. De nombreux travaux ont été réalisés (un bilan des travaux de l'année sera réalisé au prochain conseil). Les ralentisseurs prévus sous forme d'écluses ne pourront être réalisés cette année, les subventions du département n'ayant pas encore été attribuées.

Pour mémoire cette année, le conseil a voté une baisse du taux de la taxe d'habitation, la ramenant de 21,03 à 19,37, soit une réduction de 4,34 %. Mais cette baisse est masquée par une importante hausse des bases de calcul réalisé par l'Etat sur le foncier bâti.

**Questions diverses****Communauté de Commune Picardie des châteaux :****La CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le rapport de la CLECT. Au sein de la communauté de commune Picardie des châteaux, la CLECT a présenté les compensations à accorder aux communes en échange des retours de compétences autrefois exercées.

Lors du vote du budget de l'intercommunalité, un accord de principe avait été trouvé entre les territoires.

La proposition inscrite au budget était de 850 000 € d'attribution de compensations à verser aux communes. L'introduction d'un mode de calcul du transfert de charges de la compétence scolaire a fait évoluer les attributions de compensations, portées à 1.250.000 €. Ce qui aurait pour effet d'obliger l'intercommunalité à augmenter fortement sa fiscalité ménage.

Monsieur le Maire a voté contre cette proposition.

Pour qu'il soit mis en œuvre, les communes doivent approuver le rapport de la CLECT : par 2/3 des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

Une fois cet exposé terminé, le conseil, à l'unanimité se prononce contre le rapport de la CLECT.

**Fusion de communes :**

Des réunions de préparation à la fusion de communes ont lieu actuellement. Messieurs Jean-Louis DUROS et Francis DEMARQUE ont participé la semaine précédente à un groupe de travail en compagnie d'élus d'Anizy le Château, Bassoles-Aulers, Faucoucourt, Lizy, Merlieux et Fouquerolles, Suzy et Wissignicourt. La commune de Prémontré s'étant retirée des débats. Le but de ces groupes de travail est de lister tout ce qui doit être mis en place, administrativement et fiscalement avant de réaliser une fusion de communes.

L'étude économique n'est pas encore réalisée. Il faudra tenir compte des budgets des communes et étudier l'ensemble des dépenses, des recettes et des dettes.

La question d'une fusion doit également tenir compte d'une notion de territoire. Ce qui devrait naturellement orienter Brancourt dans une fusion avec Prémontré et Bassoles-Aulers.

Monsieur le Maire propose l'organisation d'une réunion des maires et adjoints de ces trois communes pour étudier l'éventualité d'une fusion.

**Demande UVP (L'union vélocipédique de Pinon)**

L'UVP souhaite organiser dans la commune de Brancourt-en-Laonnois, sur un parcours protégé, sept courses cyclistes au profit des enfants de 4 à 10 ans. Un circuit sécurisé à l'intérieur du village emprunterait la rue du gros Suys, la rue de la croix Rouge, la rue de la forêt et la rue des clos des Fleuris.

Il n'y aurait aucun coût pour la commune. La date est à définir. Le conseil émet un avis favorable avec 9 voix pour et 1 voix contre.

### **Personnel municipal :**

Notre assistante maternelle arrive en fin de contrat aidé le 28 décembre 2017. Elle possède déjà un CAP enfance jeunesse et a préparé le concours d'ATSEM. Monsieur le Maire propose de lui accorder un contrat à durée déterminée de 3 ans, à 35 heures par semaine, en attendant qu'elle obtienne le concours pour pouvoir être recrutée en qualité d'agent stagiaire puis titulaire de la fonction publique territoriale. A l'unanimité, le conseil approuve ce recrutement.

### **IRCANTEC :**

Le contrat avec l'assurance GRAS Assurance pour les agents IRCANTEC est annulé car il n'y aura plus d'agent avec un temps de travail inférieur à 28 heures à la mairie de Brancourt.

### **Transfert des pouvoirs de police du Maire :**

Le président de l'intercommunalité (communauté de communes Picardie des châteaux) renonce au pouvoir de police au profit des maires des communes. Il renonce en même temps aux revenus que peuvent apporter les amendes de police. En 2020, cette compétence sera obligatoirement transférée à l'intercommunalité.

### **Centenaire de Margot PORTELETTE :**

Monsieur Michel PORTELETTE remercie le conseil au nom de sa mère Marguerite, désormais en maison de retraite à Braine, pour le bouquet adressé par la commune à l'occasion du centième anniversaire de la doyenne des Brancourtois.

### **Championne Brancourtoise :**

Monsieur le Maire annonce que nous avons une nouvelle championne Brancourtoise. En effet, mademoiselle Laura VIGNERON vient d'obtenir la médaille d'argent aux championnats de France de Horse Ball.

### **Travaux :**

#### **Electricité au champ Marot :**

Monsieur Jean-Paul LEQUEUX informe le conseil du branchement de la nouvelle ligne électrique du champ Marot qui aura lieu le mardi 28 novembre. Cette installation sera réalisée maison par maison et entraînera pour chacun des Brancourtois concernés une très courte coupure de courant. M. Jean-Louis DUROS se chargera de diffuser l'information.

#### **Illuminations de Noël :**

Il ajoute que le branchement des décorations de Noël dans la commune aura lieu comme chaque année début décembre (le 5) et retirée début janvier (le 9). Il rappelle que la rue de la croix blanche ne pourra pas être illuminée car depuis l'enfouissement du réseau, les nouveaux réverbères ne sont pas équipés pour le branchement de décorations de Noël.

#### **Disfonctionnement électrique :**

Il informe ensuite l'assistance de nouveaux disfonctionnements électriques réapparus rue de la forêt alors que l'on pensait cette affaire résolue par la pose d'un nouveau câble. La SETI sera contactée par téléphone et par courrier recommandé.

#### **Salle polyvalente :**

Monsieur Jean-Paul LEQUEUX rappelle également que le moteur de la hotte aspirante de la salle polyvalente est en panne et que le devis s'élève à 773,98 € TTC. La réparation doit être réalisée car il n'est pas possible d'utiliser le matériel de cuisine lors de la location de la salle si la hotte ne fonctionne pas.

**Etang :**

La vanne écluse est prête à être installée entre la Vionne et l'étang, les employés communaux pourront réaliser la pose lorsque l'entreprise KATEC pourra leur prêter sa mini-pelle.

**Voirie- cimetièrre :**

Les travaux de l'allée principale du cimetière sont quasiment terminés, les grilles d'évacuation des eaux ont été posées et l'enrobé réalisé. Il ne manque plus que quelques marches pour construire un escalier sur le côté droit en entrant. Des travaux de peinture ont également été réalisés sur des éléments métalliques.

**Règlement du cimetière :**

Une réunion Maire + adjoints est prévue le mardi 5 décembre afin d'élaborer le règlement du cimetière. Les conseillers qui le désirent sont invités à y participer.

**Fernand RAQUEVILLE :**

A l'occasion des travaux au cimetière, la sépulture de Fernand RAQUEVILLE, Brancourtois mort en déportation, a été identifiée. Jean-Paul LEQUEUX recherche des informations pouvant nous renseigner sur sa vie.

**Accident :**

Une dame est tombée rue Saint Maurice après qu'une bouche d'égout rouillée ait cédé sous ses pas. La bouche d'égout a été réparée par les employés communaux.

**Archives départementales :**

La visite de la Mairie par l'équipe des archives départementales, initialement prévue le 12 décembre, est reportée à une date ultérieure.

**ADICA :**

Monsieur le Maire participera, le 27 novembre, à une réunion de l'ADICA (agence départementale d'ingénierie de l'Aisne) afin d'obtenir des informations sur les subventions de travaux.

**Cérémonie du 11 novembre :**

L'ensemble du conseil municipal remercie vivement les enseignants et les enfants pour leur prestation au cours de la cérémonie de commémoration du 11 novembre où ils ont bravé la pluie pour chanter la Marseillaise devant un public nombreux et conquis. L'exposition réalisée par les enfants a également été très appréciée.

**Ecole :**

Le conseil d'école aura lieu le vendredi 17 novembre.

Internet fonctionne à nouveau à l'école primaire et les élèves de CM2 vont pouvoir préparer le B2I (brevet informatique et Internet).

**Cantine :**

Jean-Louis DUROS informe l'assemblée des difficultés de la cantine, victime de son succès, qui compte presque chaque midi 45 rationnaires. Il se félicite de la polyvalence de nos employés communaux dont l'un a pu remplacer l'autre pendant son court arrêt maladie. Cependant, il est impératif de recruter un autre agent à raison de 12 heures par semaine. La Mairie de Prémontré est prête à participer au financement de ce recrutement.

**Périscolaire :**

Suite à des demandes, l'expérimentation d'un accueil périscolaire est en cours, le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30. Jean-Louis DUROS annonce que contrairement aux réponses apportées lors du sondage auprès des parents d'élèves, seuls 2 enfants étaient présents à l'accueil

du matin le jeudi et le vendredi précédents. Le seuil de rentabilité fixé étant de 7 enfants minimum pour justifier la présence de 2 animateurs.

**Pigeons :**

Il fait ensuite, part du mécontentement de certains voisins de l'église qui se plaignent des dégâts occasionnés par les pigeons depuis la mise en place du filet. Il a cependant été observé que les pigeons ont réussi à nidifier sur les filets. Il ne semble pas exister de solution miracle pour faire fuir ces volatiles, sachant qu'il est interdit d'avoir recours à du blé empoisonné par exemple.

**Dates à retenir :**

Vendredi 17 novembre ; conseil d'écoles ;

Mardi 28 novembre ; Branchement individuel des compteurs électriques du champ Marot après travaux.

Mardi 5 décembre ; 10h00 Cérémonie au monument aux morts. Commémoration de la fin des combats d'Algérie. (L'année prochaine, les cérémonies patriotiques auront lieu à 9H45.

Mardi 12 décembre à 17h15 ; le conseil municipal remettra le traditionnel panier garni aux employés municipaux

Samedi 6 janvier 2018 ; 10h00 cérémonie des vœux à la commune.

Dimanche 4 février 2018 ; Repas des anciens de la commune. Le traiteur est conservé, un nouveau prestataire musical est recherché.

**Prochain conseil :**

La date du prochain conseil est fixée au mardi 12 décembre 2017.

La séance est levée à 21h10.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Louis DUROS



Le Maire  
Francis KOCK



